



16ème législature

Question N° : 18378	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > police	Tête d'analyse >Versement de la prime aux policiers à l'occasion des JO 2024	Analyse > Versement de la prime aux policiers à l'occasion des JO 2024.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibaut François interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'effectivité du versement de la prime aux policiers et gendarmes réquisitionnés pour se rendre à Paris à l'occasion des jeux Olympiques de 2024 afin d'en assurer la sécurité. Le 30 janvier 2024, il était annoncé des primes, pouvant parfois aller jusqu'à 1 900 euros pour les policiers et gendarmes mobilisés. Récemment, il a été laissé entendre par un certain nombre de syndicats que tous les policiers et gendarmes ne toucheraient pas lesdites primes, voire qu'aucun agent des forces de l'ordre ne les toucherait. Ces mêmes syndicats ont indiqué que le versement de la prime serait bloqué par Bercy, étant contre la dépense qu'engagerait le versement de ces primes. Le Rassemblement National continuera de proposer des mesures pour reconnaître davantage le travail des forces de l'ordre telles que le versement de primes pour la reconnaissance des faits positifs des agents des forces de l'ordre ou encore le paiement de leurs heures supplémentaires. Il souhaiterait alors savoir si les forces de l'ordre toucheront effectivement, et dans un délai raisonnable, les primes annoncées par le Gouvernement pour leur déploiement à Paris à l'occasion des jeux Olympiques 2024.